

Nous vous invitons à vérifier l'utilisation des caractères majuscules et minuscules ainsi que l'orthographe des mots utilisés, surtout dans le cas où vous avez saisi directement l'adresse de la page dans la barre d'adresse de votre navigateur.

Afin de continuer votre navigation, nous vous conseillons :

de consulter les différentes rubriques à partir de [la page d'accueil du site](#) ;
d'effectuer une recherche via [le formulaire de recherche du site](#).

Pour toutes questions, nous vous remercions de bien vouloir [nous contacter par l'intermédiaire du formulaire de contact](#).



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Horaires habituels : Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences (hors période Covid-19) samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.